

Assemblée des délégués

Procès-verbal N°02/24

Date : 11.12.2024 – 10h30

Lieu : Centre scolaire d'Ardon – rue des Proz-Chevalleys 1

Présidence : M. Gilles FLOREY, président de l'assemblée des délégués

Présent(e)s :

Selon la liste annexée au PV

Excusé(s) :

Selon la liste annexée au PV

Procès-verbal :

Valérie FOURNIER, Agglo Valais central

Relecture et corrections : Arnaud BUCHARD, Agglo Valais central

Ordre du jour :

1. Accueil, contrôle des présences et ordre du jour
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2024
4. Rapport du coordinateur : information sur les projets en cours
5. Budget 2025 : présentation et approbation
6. Organe de révision : proposition et approbation
7. Point de situation sur les ZAE et éléments de perspectives : présentation du SDT
8. Divers et questions

Documents distribués en préambule de la séance :

- Budget 2025
-

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

Gilles FLOREY remercie les participants de leur présence pour cette neuvième assemblée des délégués de l'Agglo Valais central, qui se déroule dans le nouveau centre scolaire d'Ardon.

Avant de passer aux autres points de l'ordre du jour, il donne la parole au Président d'Ardon, Pierre-Marie BROCCARD pour quelques mots de bienvenue.

Gilles FLOREY remercie le Président et soumet l'ordre du jour de la présente séance pour validation à l'assemblée des délégués.

L'ordre du jour proposé est accepté à l'unanimité sans modification.

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Gilles FLOREY procède à la nomination du scrutateur pour cette assemblée.

Damien DE RAEMY, chef de projets à Antenne Région Valais romand, est nommé scrutateur.

3. PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 15 MAI 2024

Gilles FLOREY mentionne que le PV de la dernière assemblée a été mis à disposition des délégués conformément aux statuts de l'association. Il demande à l'assemblée si des modifications sont souhaitées sur ce PV.

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2024 est accepté à l'unanimité sans modification.

4. RAPPORT DU COORDINATEUR : INFORMATION SUR LES PROJETS EN COURS

Gilles FLOREY passe la parole au coordinateur pour qu'il présente les projets en cours. Arnaud BUCHARD détaille les différents défis en cours conformément à la stratégie 2022-2025 de l'Agglo Valais central.

Défi 2 – Coordonner et accompagner les communes dans la mise en œuvre des mesures des PA2 et PA3

À ce jour, 35 mesures d'agglomération ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Parmi celles réalisées en 2024, Arnaud BUCHARD cite la réalisation de places de stationnement vélo à Sierre et Grimisuat, le réaménagement de l'interface de la gare de St-Léonard ainsi que la requalification de la rue des Aubépines à Sion. Une demande de versement pour un montant total de CHF 1'729'345.- pour l'année 2024 a été adressée à la Confédération.

En 2024, 6 nouvelles conventions de cofinancement ont été signées avec Berne pour un montant total de CHF 935'880.-. Ces conventions portent notamment sur les projets suivants : l'aménagement d'un arrêt de bus à Nendaz, la création d'une piste cyclable entre Noës et Regrouillon ainsi que le réaménagement de la rue de la Dixence à Sion.

Le coordinateur profite de ce point de situation pour rappeler les délais de réalisation des mesures du PA2 et PA3. Pour les mesures du PA2 les travaux doivent débuter avant le 31 décembre 2027 et, pour celles du PA3, avant le 31 décembre 2025.

Pour les mesures du PA2, aucun délai supplémentaire ne sera accordé, même en cas de recours. Pour les mesures individuelles du PA3 une suspension des délais en cas de recours est possible. Pour notre agglomération, une seule mesure est concernée par une possibilité de suspension des délais : réaménagement de la place Beaulieu et de l'avenue du Marché à Sierre (cofinancement CHF 2'240'000.-).

Une fois le recours levé, la date limite pour le début des travaux est prolongée de la durée du recours.

Défi 1 – Elaborer et déposer les projets d'agglomération

Le 06 novembre 2024 s'est tenue à Conthey la dernière séance de CoPil en lien avec le PA5. Celle-ci a permis de clore le projet et de lancer la phase de validation par les communes et le Conseil d'Etat.

Le coût total des mesures du PA5 s'élève à **CHF 187 millions**, dont CHF 142 millions en priorité A (2028-2032) et CHF 45 millions en priorité B (2032-2036).

- Coûts des mesures portées par le Canton : **CHF 43 millions**, dont CHF 37 millions en priorité A et CHF 6 millions en priorité B.
- Coûts des mesures portées par les communes : **CHF 144 millions**, dont CHF 105 millions en priorité A et CHF 39 millions en priorité B.

Le coordinateur rappelle aux communes n'ayant pas encore transmis la validation formelle du PA5 de le faire avant la fin de l'année, afin que le projet puisse être envoyé au SDT début janvier pour validation finale par le Conseil d'Etat.

Le dossier sera ensuite déposé à Berne en mars 2025 et un premier retour est attendu pour l'été 2026.

Défi 3 – Elaborer et accompagner les communes dans la concrétisation des mesures des PDi

L'avis de principe du PDi a été transmis à l'agglomération le 10 octobre dernier. Le SDT souligne la qualité du diagnostic et des principes stratégiques, mais regrette que la pesée des intérêts pour les projets d'importance intercommunale ne soit pas aboutie dans le PDi. Il précise que l'objectif du PDi est de montrer comment les activités ayant une incidence sur l'organisation du territoire sont coordonnées à l'échelle régionale pour aboutir à une pesée des intérêts réglée.

Les communes doivent ensuite se baser sur ce document, approuvé par le Conseil d'Etat, pour faciliter les procédures de révision globale de leur PAZ et RCCZ. Le Canton nous recommande donc d'atteindre une coordination réglée pour les projets intercommunaux, qui impactent les révisions globales en cours (extension de ZàB, zones d'activités, IVDM, etc.).

Lors de sa séance du 20 novembre 2024, le comité de direction a pris connaissance de l'avis de principe et formulé quelques demandes de précision au SDT :

- Quel est le degré d'obligation légale pour les communes de réaliser un Plan Directeur intercommunal ?
- Un tel document pourrait-il être imposé aux communes dans le cadre de la révision en cours de leur PAZ et RCCZ ? Si oui, pour quelles thématiques en particulier ?

- Serait-il possible de réaliser un PDi plus « léger » avec une première partie stratégique et une deuxième partie comprenant uniquement des fiches de mesures en lien avec les thématiques nécessitant une coordination régionale (ZAE, IVDM, etc.) ?

Le SDT a fourni une réponse écrite le 10 décembre 2025. L'agglomération va en prendre connaissance et se coordonner avec le Comité avant de soumettre les prochaines étapes à entreprendre aux communes concernées.

Défi 4 – Coordonner les projets intercommunaux en lien avec les transports publics et les mobilités douces

De nombreux projets liés aux mobilités douces et transports publics ont été menés en 2024.

En ce qui concerne la mobilité douce, le coordinateur présente les statistiques du réseau de vélo en libre-service.

Depuis son lancement en mai 2023, 92 stations et 320 vélos sont en service sur le périmètre de 13 communes de l'Agglo Valais central. Au 1^{er} novembre 2024, après 18 mois d'exploitation, 65'000 trajets ont été réalisés par 3'250 usagers, ce qui représente une moyenne mensuelle d'environ 3'600 trajets, soit 120 déplacements par jour.

75% des déplacements se font à l'aide de vélos électriques, dont la majorité dure moins de 10 minutes.

Il est constaté que la météo a une incidence sur la fréquentation et une baisse est constatée en hiver. Toutefois, un usage existe tout au long de l'année et celui-ci est loin d'être anecdotique pendant la période hivernale.

Un rapport détaillé sera transmis aux communes concernées, au mois de mai 2025, après 2 ans d'exploitation.

En ce qui concerne les transports publics, le coordinateur fait état des améliorations prévues pour le changement d'horaires de décembre 2024.

Plusieurs lignes régionales se renforceront, en collaboration avec les communes, le Canton et les entreprises de transports :

- Rajout de cinq paires de courses sur toutes les lignes du Val d'Anniviers ;
- Rajout de trois paires de courses sur la ligne Sion – Haute-Nendaz ;
- Renforcement des cadences sur les lignes Sion – Ayent – Crans et Sion – Ayent – Anzère ;
- Intégration des renforts aux 15' entre Ardon et Sion dans les offres TRV ;
- Courses supplémentaires pour étendre la cadence aux 30' entre Sierre et Noble-Contrée.

De plus, lors de ce changement d'horaire de décembre 2024 la nouvelle l'entente tarifaire isireso-sierre sur les communes de Sierre, Chalais et Chippis entrera en vigueur.

Le rapport du coordinateur ne soulève aucune question de la part l'assemblée. Arnaud BUCHARD conclut en remerciant les délégués pour l'engagement des communes et pour leur dynamisme.

5. BUDGET 2025

Le budget 2025 prévoit les montants suivants :

- Charges d'exploitation : CHF 529'800.-
- Produits d'exploitation : CHF 529'800.-
- Résultats projetés dans le cadre du budget : CHF 0.-
- Total du capital projeté à la fin de l'exercice 2025 : CHF 130'000.-

Fonctionnement administratif

Par rapport à 2024, aucune modification n'a été apportée aux charges de fonctionnement.

Transports publics

Par rapport à 2024, les charges liées aux projets en lien avec les transports publics ont été revues à la hausse, notamment sur les éléments en lien avec la communication. Cette augmentation est principalement due au lancement des ententes tarifaires Isireso à Sion et Sierre et pour lesquelles l'agglomération jouera un rôle important de coordination.

Dans ce cadre, il est proposé d'accompagner les efforts des communes concernées par ces projets, via une participation financière aux campagnes de communication prévues durant l'année. A savoir que le lancement de ces ententes tarifaires aura des effets au-delà des limites des centres urbains de Sion et Sierre et bénéficiera à tous les habitants de l'agglomération du Valais central.

Ce budget permettrait également de soutenir des campagnes prévues par les communes sur certaines lignes soumises à des développements lors du prochain changement d'horaire.

Mobilité douce

En 2025, un montant est à nouveau budgétisé pour la communication en lien avec le réseau de vélos en libre-service. Toutefois, celui-ci étant en place depuis bientôt deux ans, il est proposé de réduire le budget alloué à CHF 5'000.-, contre CHF 10'000.- en 2024.

Développement territorial

Pour le développement territorial, les charges liées aux différents projets baissent fortement et passent de CHF 328'000.- en 2024 à CHF 192'000.- en 2025. Cette baisse est principalement due à l'aboutissement du projet d'agglomération de 5^e génération.

Des montants sont également prévus pour finaliser le PDi sur la base de l'avis de principe, ainsi que pour lancer certaines études régionales sur les thématiques liées au paysage et à l'aménagement du territoire, notamment les zones d'activités économiques.

Produits d'exploitation

Par rapport à 2024, les produits d'exploitation baissent d'environ CHF 31'000.-, en raison d'une différence importante au niveau de la subvention du SDT pour le projet d'agglomération de 5^e génération.

À noter toutefois qu'à partir de 2025, si la stratégie cantonale 2030 des agglomérations est validée par le Conseil d'État, un soutien cantonal au fonctionnement des agglomérations pourrait être instauré. Celui-ci couvrirait le 30% des frais salariaux effectifs, avec un budget maximal de CHF 200'000.- pour les quatre agglomérations valaisannes. Le budget actuel prévoit une enveloppe de CHF 50'000.- pour le soutien au fonctionnement de l'agglomération. Avec ce budget, un équilibre est prévu pour 2025.

Arnaud BUCHARD souligne que la participation du canton pour le fonctionnement de l'agglomération n'est pour l'instant qu'une estimation et qu'elle dépend de la validation de la Stratégie des agglomérations 2030 par le Conseil d'Etat.

La parole est donnée à Adrian ZUMSTEIN pour un point sur l'état des démarches encore nécessaires pour l'approbation de cette stratégie. Le Chef du service du développement territorial souhaite rappeler à l'assemblée que la prudence est de rigueur, car ce montant reste une estimation fondée sur des éléments qui peuvent encore évoluer en fonction des décisions à venir.

Les délégués acceptent le budget 2025 à l'unanimité.

6. ORGANE DE REVISION

Arnaud BUCHARD rappelle que selon l'article 16 des statuts, le réviseur des comptes est nommé par l'assemblée des délégués.

Pour la législature 2025-2028, il est proposé de continuer à travailler avec la Fiduciaire des Alpes SA à Vétroz.

Les délégués valident la proposition de fiduciaire à l'unanimité.

7. PRÉSENTATION DU SDT

La parole est donnée à Jean-Gabriel Tornay du Service du développement territorial (SDT) pour la présentation de la Stratégie cantonale de Gestion des Zones d'activité économiques (SCGZAE).

En 2019, la Confédération a demandé au Canton de préciser sa stratégie sur le dimensionnement des zones d'activités économiques (ZAE) et de modifier la fiche C4 du PDc en conséquence. Cette stratégie ainsi que le projet de fiche C4 sont actuellement en consultation au sein des services cantonaux. Les communes seront consultées en février 2025. L'objectif de la stratégie est de fournir des consignes claires pour les révisions globales des PAZ et l'élaboration des PDi.

Selon les hypothèses retenues, le Canton du Valais peut accueillir le développement prévu à 25 ans dans les ZAE existantes à l'échelle cantonale. Cependant, pour les 15 prochaines années, il est constaté un surdimensionnement des ZAE. Étant donné la disparité entre les régions, il est nécessaire de traiter la question du dimensionnement à l'échelle des périmètres institutionnalisés des PDi.

Par décision du CE, en 2022, ont été identifiés deux sites, qualifiés de réserves stratégiques d'intérêt cantonal (RSIC), à savoir Tamoil à Collombey et SteNiGa dans le Haut-Valais, qui ne seront pas concernés par un redimensionnement.

La présentation transmise en annexe du présent PV détaille les éléments contextuels et les chiffres clés.

En réponse à Laurence SALAMIN, Jean-Gabriel TORNAY mentionne que les situations de mise en conformité d'installations existantes ne sont pas considérées comme une augmentation de la zone d'activité, dans la mesure où il n'y a pas d'augmentation des réserves de ZAE.

Christophe GERMANIER soulève la question d'un éventuel arbitrage entre les secteurs des PDi ainsi que les chiffres liés à ces secteurs. Jean-Gabriel TORNAY répond qu'il est important qu'une solution soit trouvée entre communes elles-mêmes et avec le canton pour dimensionner les ZAE, sans quoi le risque de blocage de la fiche C.4, ainsi que des révisions de PAZ/RCCZ est grand. Il précise également que le Canton fournira les chiffres liés à l'état du dimensionnement par PDi.

Laurence SALAMIN demande que le rythme des procédures imaginé par le SDT soit communiqué afin d'anticiper les démarches communales. Jean-Gabriel TORNAY rappelle que la prochaine échéance clé est prévue pour novembre 2025, date à laquelle la fiche sera validée par le Grand Conseil et deviendra juridiquement contraignante pour les autorités communales et cantonales. D'ici là auront lieu la consultation (février-mars) et la mise à l'enquête publique (mai) de la fiche C.4, puis le travail de commission du GC.

Adrian ZUMSTEIN souligne l'importance de la contribution des communes pour exprimer leurs besoins et proposer des solutions concrètes. Il rappelle que la stratégie cantonale vise à préserver les surfaces actuelles et à élaborer une approche permettant de répondre à la demande de la Confédération, tout en évitant une réduction des zones d'activités.

En réponse à Philippe VARONE, Jean-Gabriel TORNAY précise que des sous-secteurs pourront être identifiés à l'intérieur des périmètres PDi, en tenant compte des caractéristiques du territoire. Des données plus détaillées, par périmètre de PDi, peuvent être transmises aux communes pour les aider dans leurs propres réflexions.

Gilles FLOREY remercie Jean-Gabriel TORNAY pour sa présentation.

8. DIVERS ET QUESTIONS

Arnaud BUCHARD remercie tous les délégués ainsi que le Président Gilles FLOREY et le Vice-Président Olivier COTTAGNOUD pour leur travail durant cette législature 2021-2024.

Pour la prochaine législature, un courrier sera adressé aux communes en début d'année afin qu'elles désignent leurs délégués.

Les prochaines assemblées des délégués auront lieu **le jeudi 08 mai 2025 et le mercredi 17 décembre 2025 à 10h30**. Les détails seront communiqués ultérieurement.

Gilles FLOREY réitère ses remerciements au coordinateur pour le travail effectué, ainsi qu'au comité de direction, puis clôture la séance à 11h45.

Ardon, le 11.12.2024 / VF



Valérie Fournier



Assemblée des délégués 02/24 - Centre scolaire d'Ardon - Salle SUM

<i>Présents</i>	<i>Entité représentée</i>
Adrian Zumstein	SDT
Arnaud Buchard	Agglo Valais central
Charles-Henri Fournier	Commune de Nendaz
Christian Bitschnau	Ville de Sion
Christophe Beney	Commune d'Ayent
Christophe Germanier	Commune de Conthey
Damien De Raemy	Antenne Région Valais romand
Gilles Florey	Commune de Salquenen
Grégory Carron	Antenne Région Valais romand
Hugo Bonvin	Commune d'Arbaz
Jean-Gabriel Tornay	SDT
Jean-Marie Clerc	District de Conthey
Justin Métrailler	Commune de Noble-Contrée
Laurence Salamin Rywalski	Ville de Sierre
Laurent Bagnoud	Commune de Crans-Montana
Marius Dumoulin	Préfet du district de Sion
Nicolas Pralong	Commune de St-Léonard
Olivier Cottagnoud	Commune de Vétroz
Olivier Perruchoud	Commune de Chippis
Patrick Astori	Ville de Sion
Patrick Dondainaz	Ville de Sion
Philippe Varone	Ville de Sion
Pierre-Marie Broccard	Commune d'Ardon
Rose-Marie Clavien	Commune de Crans-Montana
Stefan Burgener	SDM
Stéphane Delaloye	Ville de Sierre
Stéphane Ganzer	Commune de Noble-Contrée
Sylvie Masserey-Anselin	Commune de Chalais
Valérie Fournier	Agglo Valais central
Valérie Savioz	Commune de Chalais
Vincent Degen	Commune de Savièse
Vincent Kempf	Ville de Sion
Vincent Reynard	Commune de Savièse
<i>Excusés</i>	<i>Entité représentée</i>
Aliette Beytrison-Gaspoz	District d'Hérens
Anthony Lamon	Ville de Sierre
Carole Schmid	Ville de Sion
Dany Jollien	Commune de Conthey
Didier Pannatier	Commune de Grône
Georges Joliat	Ville de Sion
Frédéric Fragnière	Commune de Nendaz
Jean-Marie Viaccoz	District de Sierre
Jean-Michel Bonvin	Commune d'Arbaz
Léonard Evequoz	Antenne Région Valais romand
Martial Kamerzin	Commune d'Icogne
Marylène Volpi-Fournier	Ville de Sion
Nadine Pardo	Ville de Sion
Nicole Bonvin-Clivaz	Commune de Crans-Montana
Patrick Lamon	Commune de Lens
Patrick Lathion	Commune de Veysonnaz
Patrick Sauthier	SDM
Pierre Berthod	Ville de Sierre
Pierre Kenzelmann	Ville de Sierre
Pierre-Alain Pannatier	Commune de Mont-Noble
Philippe Germanier	Commune de Conthey
Raphael Marclay	Ville de Sion
Raphael Vuigner	Commune de Grimisuat
Sébastien Menoud	Commune de Vex
Stéphane Pannatier	Commune d'Ardon
Stéphane Papilloud	Commune de Vétroz
Sylvain Dumoulin	Commune de Savièse